



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE SEANCE

Séance du lundi 10 avril 2023 à 20 heures 30 minutes
Cantine école

Convocation par mail le 06 avril 2023

Présents :

M. BISSIERES Sylvain Frédéric, M. BOUSQUET Thierry, Mme GAJAC Paule, Mme GOSSET Angélique, Mme SOULIER Laura Marie Leslie, M. TEYSSEDOU Adrien

Procuration(s) : M. FIAULT Nicolas donne procuration à M. TEYSSEDOU Adrien

Absent(s) : M. VIERGE Guy

Excusé(s) : Mme BLOT Claudie, M. GUEDES PIRES Bruno

Secrétaire de séance : M. BOUSQUET Thierry

Président de séance : M. TEYSSEDOU Adrien

ORDRE DU JOUR

1/ Délibérations budgétaires

- Affectation des résultats au budget de la Commune
- Taux d'imposition des taxes directes locales 2023
- Subventions aux associations gavaudunoises et non gavaudunoises
- Subvention à l'association « Centre de Découverte de la Nature et du Patrimoine » - CDNP
- Subventions aux associations « Pris dans les phares » et « Les sentiers artistiques »
- Budget Prévisionnel 2023 de la Commune
- Affectation des résultats au budget du Lotissement
- Budget Prévisionnel 2023 du Lotissement

1bis/ Délibérations

- Aide individuelle au voyage des 3èmes du collège de Monflanquin
- Demande d'assistance technique « cuisine centrale » au Département de Lot-et-Garonne
- Choix du lieu des conseils municipaux
- Vente parcelles boisées au « Pradous » section D 682 et 683

2/Informations

- Falaise d'escalade

3/ Echanges

- Fête de la Saint-Jean
- Date du prochain conseil municipal en mai

4/ Questions diverses

Secrétaire de Séance : T. Bousquet

Le compte rendu du conseil du 06 février 2023 est approuvé par le conseil.

1 – Délibérations :

2023_DE_16 : Affectation des résultats au budget de la Commune

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif de l'exercice 2022 a été approuvé lors du conseil du 06 mars et présente l'affectation du résultat d'exploitation...

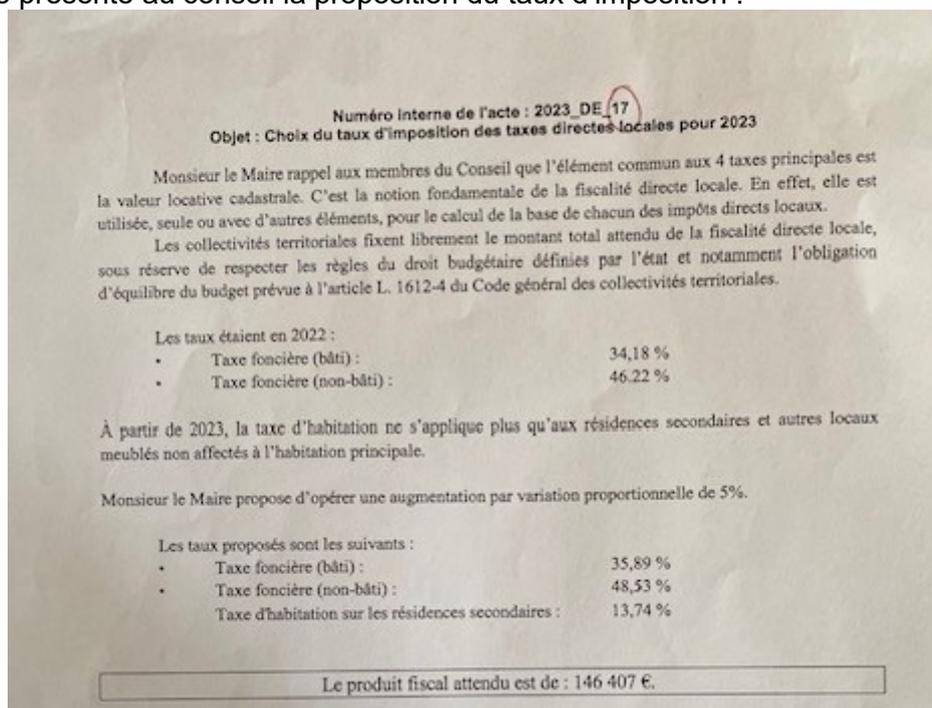
Après avoir délibéré, le conseil approuve l'affectation des résultats telle que présentée

Vote : Adoptée (Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

2023_DE_17 : Taux d'imposition des taxes directes locales 2023

Monsieur le Maire indique que la commune est de plus en plus impactée par des coûts de fonctionnement en nette augmentation (carburant, fuel de chauffage, voirie, + 1 % cotisation retraite du personnel imposé par l'état, électricité, DECI, ...). Les bâtiments communaux, école, mairie, logements nécessitent des interventions d'entretien trop longtemps ignorées et qui posent aujourd'hui des problèmes de sécurité et d'intégrité des bâtiments (toitures bâtiment école/mairie, préau, salle des fêtes, volets mairie et logements qui se décrochent). Monsieur le Maire indique également que le nettoyage en cours du rocher du château dévoile des anomalies qu'il sera nécessaire de régler à court terme. En effet des témoins de surveillance des fissures sont cassés mais vu que le suivi n'a jamais été fait la cause de la rupture ne peut être établie. C'est un problème de sécurité qui ne peut être négligé plus longtemps.

Monsieur le Maire présente au conseil la proposition du taux d'imposition :



Monsieur Sylvain Bissières demande s'il n'est pas possible de lisser l'augmentation en proposant par exemple 1% par an. Monsieur le Maire répond que la commune n'a pas augmenté les taxes pendant de nombreuses années mais effectivement, cela aurait dû être fait comme pratiqué dans d'autres communes voisines mais aujourd'hui nous devons faire face à des augmentations, qui elles, ne sont pas progressives, par exemple la facture d'électricité a augmenté de 10000€ sur 1 an. Madame Angélique Gosset indique que toutes les prestations ont fortement augmentées et de manière brutale. Monsieur Sylvain Bissières insiste sur le fait que les augmentations doivent être lissées dans l'avenir.

Monsieur le Maire indique que des pistes d'économie (cuisine centrale à l'étude), de recette nouvelle (gestion château).

Après délibération, le conseil donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Vote : Adoptée (Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

2023_DE_18 : Subventions aux associations gavaudunoises et non gavaudunoises

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes :

- 150 € pour l'Association des Parents d'élève, CDNP, Connaissance des Jeunes Interprètes, coopérative scolaire, Pétañque de la Lède, Quad Evasion, Union des chasseurs, Comité des fêtes,
- 120 € pour Radio 4 cantons
- 60 € pour Secours Populaire Monflanquin, donneur de sang, Rugby 4 cantons, Pêche, Anciens Combattants, Alliance 47

Le conseil après avoir délibéré décide d'inscrire les crédits au budget et approuve la délibération.

Vote : Adoptée (Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

2023_DE_19 : Subvention aux associations « Pris dans les phares » et « Les sentiers artistiques »

Monsieur le maire propose d'attribuer une subvention de 150 € aux associations « Pris dans les Phares » et « Sentiers artistiques », comme aux autres associations dont le siège est à Gavaudun. Monsieur Thierry Bousquet, lié à ces 2 associations, ne participe pas au vote.

Le conseil après avoir délibéré décide d'inscrire les crédits au budget et approuve la délibération.

Vote : Adoptée (Pour : 6, Contre : 0, Abstention : 0)

2023_DE_20 : Budget Prévisionnel 2023 de la Commune

Monsieur le Maire après avoir présenté en détail le budget primitif pour 2023, propose :

- Section Investissement : Dépenses 238 667.64 € et Recettes 255 775 €
- Section Fonctionnement : Dépenses 371 980 € et Recettes 371 980 €

Vote : Adoptée (Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

2023_DE_21 : Affectation des résultats au budget du Lotissement

Monsieur le Maire présente le budget en précisant qu'il intègre les frais d'étude d'implantation de la deuxième partie du lotissement (environ 15 000 €). Cette somme sera récupérée avec la vente des terrains.

Le conseil décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Le résultat reporté en fonctionnement est de 11 094.43 € et le résultat d'investissement reporté (déficit) est de 3 421.31 €

Vote : Adoptée (Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

2023_DE_22 : Budget Prévisionnel 2023 du Lotissement

Monsieur le Maire présente les propositions pour le budget 2023 :

- Investissement : Dépenses 33 254 € et Recettes 33 254 €
- Fonctionnement : Dépenses 54 777 € et Recettes 54 777 €

Les membres du conseil, après avoir délibéré, vote le budget proposé

Vote : Adoptée (Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

2023_DE_23 : Aide individuelle au voyage des 3èmes du collège de Monflanquin

Monsieur le Maire expose au conseil la demande de subvention du collège de Monflanquin pour un séjour intitulé « Normandie : Les plages du débarquement » qui aura lieu du 24 au 28 Avril 2023 au bénéfice d'un élève gavaudunois (Cyril Guèdes Pires). Monsieur le Maire propose une subvention de 80€

Le conseil après avoir délibéré, approuve le montant de l'aide et décide d'inscrire cette aide au budget de la commune

Vote : Adoptée (Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

2023_DE_24 : Demande d'assistance technique « cuisine centrale » au Département de Lot-et-Garonne

Monsieur le Maire indique que le projet de cuisine centrale accélère porté par l'intérêt croissant des communes concernées (Gavaudun, Salles, Pauillac, Lacapelle) et par le gain économique qu'il représente. La répartition des coûts, la gestion du personnel, le respect des normes sanitaires et le volet juridique nécessitent une étude. Monsieur le Maire indique que le département dispose d'une mission d'assistance technique (AT47) qui peut intervenir dans les projets de réhabilitation d'équipements, de bâtiments, et aménagement d'espaces publics. Une convention liera la municipalité et le département. La demande d'assistance comprendra le projet de réaménagement du bourg. La contribution de la commune pour cette assistance est fixée à 0.35€ par habitants (population DGF).

La population DGF est constituée du nombre d'habitants de la commune, du nombre de résidences secondaires y compris les emplacements de caravanes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de solliciter l'assistance technique AT du Conseil Départemental pour le projet communal, d'inscrire au budget les crédits nécessaires, et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette assistance technique.

Vote : Adoptée (Pour : 7, Contre : 0, Abstention):

2023_DE_25 : Choix du lieu des conseils municipaux

Monsieur le Maire propose que les réunions du conseil municipal se déroule, par souci d'économie, dans la salle de la cantine scolaire. Jusqu'à présent, ces réunions se déroulent dans la salle des fêtes qu'il fallait chauffer uniquement pour cette occasion. La salle de réunion de la mairie étant trop petite pour accueillir du public et n'offre pas les conditions d'accessibilité nécessaires.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, définit le lieu de réunion des conseils municipaux au sein de la cantine scolaire

Vote : Adoptée (Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

2023_DE_26 : Vente parcelles boisées au « Pradous » section D 682 et 683

Monsieur le Maire indique que suite à la vente des parcelles appartenant à la municipalité, M Simon Yvert et Mme Galatée Thyroux du Plessis souhaite acquérir les parcelles section D numéros 682 et 683 situées au Pradous.

Le prix de vente est fixé tel que décidé lors du conseil du 03 octobre 2022 à 3300€/ha

Le prix de vente total est de 1438.80€

Le conseil municipal approuve la vente du terrain à M Simon Yvert et Mme Galatée Thyroux du Plessis et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire, ou son délégataire, pour signer tous les actes afférents et de la réaliser

Vote : Adoptée (Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

2 – Echanges :

- Fête de la Saint-Jean

Monsieur le Maire propose de faire une réunion publique avec pour sujets principaux les projets communaux et le budget. Cette réunion pourrait se faire en fin d'après midi le jour du feu de la Saint Jean. La date du feu de la saint Jean est donc fixée au 10 juin avec une réunion publique le même jour à 18h00

- Date du prochain conseil municipal en mai

Le premier Lundi du mois de mai étant 01 mai, Le conseil décide de décaler la réunion du conseil au mardi 02 mai.

3 – Informations :

- Falaise d'escalade (suite) :

Monsieur le Maire signale que le courrier pour faire une proposition d'achat de la falaise à Madame Claudie Blot n'a pas encore été rédigé mais sera fait prochainement.

4/ Questions diverses

Madame Pauline Gajac signale que le placard de la cuisine de salle des fêtes est très humide et qu'il faut rechercher l'origine de cette humidité.

Monsieur Sylvain Bissières signale que du bois a été stocké sur le chemin rural en face chez lui. Monsieur le Maire contactera la personne concernée pour faire dégager le chemin.

M. le Maire lève la séance à 22 h 40.